



Droit à évolution de poste dans la même entreprise

Par **Elran**, le **02/10/2008** à **17:47**

Je travail dans un centre d'aide par le travail en tant que Agent technique.
Une entreprise a-t-elle le droit d'embaucher du personnel extérieur au lieu de privilégier une évolution de poste ?
A-t-elle le droit de refuser les demandes systématiquement sans justification réelle ?
Je me suis vu refuser mes demandes de poste de monitrice et voit des embauches extérieures de personnes ne connaissant même pas le milieu du handicap je parle même pas de leurs erreurs.....
On m'a nommé Agent technique mais mon poste consiste seulement à peser et trier des pièces faites par des personnes ayant un handicap mental.
Alors qu'auparavant en tant qu'ouvrier de production je participais à l'assemblage de pièces (17 bac de 500 par jours...), repris le pesage et conditionnement, participé à la gestion de commande, délais, qualité, apprentissage auprès de personnes ayant un handicap mental, intervenu auprès du client principal en cas de défaut de pièces.
J'ai fait une formation pour quitter ce secteur complètement écoeuré, ai eu mon diplôme mais les postes proposés sont payés moins que celui que j'ai je comprend pas, et je ne peux pas continuer comme ça.
merci à vous
MF